



Restauration scolaire :

Au 1^{er} janvier 2017 débutera un nouveau marché, toujours avec la société ELIOR. Les principaux changements sont les suivants :

- **2 types de menu** au choix: le **menu « traditionnel »**, avec viande et poisson ou le **menu végétarien**, sans chair animale (ni viande, ni poisson). Attention, le choix d'un type de menu se fera pour l'année et pour tous les repas. Il ne sera pas possible de changer de menu en fonction des jours.
- Les repas comporteront 4 composantes, dont systématiquement une entrée.
- Les « repas étoilés » seront remplacés par des repas à thèmes.
- **100 % des plats** seront **élaborés à la cuisine centrale de Roanne** (« fait maison »), à partir de **95 % de produits frais**, de **80 % de produits locaux** (région Auvergne-Rhône Alpes) et de **30 % de produits bio**. Les contraintes qualitatives sur les viandes et les poissons ont été augmentées.

Travaux des vacances :

- Sécurité : installation de visiophones dans les écoles Jules Ferry et Jean Rostand, aménagements complémentaires liés à la sécurité dans les écoles Paul Bert, Crozon, Marengo, Carnot et la maternelle Mulsant.
- Aménagement d'une salle pour accueillir de manière permanente une classe de l'IME Le Phénix à l'école Marengo.
- Modernisation du système électrique dans les maternelles Carnot et Mulsant.

Préinscriptions scolaires 2017-2018 :

Les pré-inscriptions scolaires pour la rentrée 2017-2018 pour les enfants qui auront 3 ans avant le 31/12/2017 ou 2 ans avant le 31/08/2017 (écoles Mayollet, Wilson, Mâtel et Fontquentin) sont à effectuer impérativement auprès du service Education **avant le 23 décembre 2016**. Les inscriptions définitives se feront ensuite sur rendez-vous en mars et en avril 2017.

Actions financées par la Mairie sur le temps scolaire :

- Le permis piéton et la piste routière ;
- Le permis internet ;
- L'initiation aux 1^{er} secours ;
- Les cycles piscine et patinoire ;
- Les interventions de certaines associations ;
- Des projets d'éducation artistique et culturelle...



Jeux de Noël :

Chaque année, la Ville de Roanne attribue aux écoles 100 € par classe de maternelle en fin d'année, pour l'achat de jeux que le Père Noël apporte à l'école.

Yves NICOLIN, Maire de Roanne, Catherine DUFOSSE, adjointe en charge des affaires scolaires et de l'enfance et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année